

Ce document a été réalisé dans le cadre de la recherche « Favoriser l'accès au logement des personnes en situation de handicap psychique », portée par le PRSM-HP et menée en partenariat avec : le CERA, l'Université Rouen Normandie, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'Association Aurore, l'Établissement Public de Santé de Ville-Evrard, l'Association Adef-Résidences, l'UNAFAM, l'Association Iris-Messidor, LADAPT, et le Collectif Schizophrénies.

L'ensemble des résultats et pistes d'actions proposées par la recherche sont disponibles à ce lien : <https://www.firah.org/fr/acces-au-logement-handicap-psychique.html>

Cette recherche a été soutenue dans le cadre de l'appel à projets "Précarité & Handicap" mené en partenariat par la FIRAH, la Croix-Rouge française et la Fondation MAAF Initiatives.

Document mis en ligne en avril 2024.

Quiz « Accès au Logement »

Ce Quiz s'inscrit dans une recherche qui a eu pour objectif de mieux comprendre les difficultés auxquelles font face les personnes en situation de handicap psychique dans leur recherche de logement social dans un contexte de dématérialisation des démarches. Elle propose aux acteurs du secteur social des pistes pouvant contribuer à une amélioration d'un processus qui est essentiel pour l'inclusion sociale des personnes.

Pour découvrir l'ensemble des résultats et pistes d'actions de la recherche :

<https://www.firah.org/fr/acces-au-logement-handicap-psychique.html>

Nous remercions beaucoup les personnes suivantes qui ont aidé ou participé à l'élaboration de ce Quiz :

Mme. Carmen Delavaloire, Mme. Maha Lebiad et M. Aboubakry Tamboura du Centre Ressource Ile de France pour les personnes concernées par les troubles psychiques (Ceapsy) ;

Mme. Bénédicte Pons, animatrice, et les adhérents du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) « pro'actif » de Fontenay Sous-Bois ;

Mme. Aurore Poirier, Mme. Yana Zdravkova et M. Sergio Avalos de la Plateforme de Recherche sur la Santé Mentale et le Handicap Psychique (PRSM HP).

----- QUIZZ -----

1. Est-ce que le droit à un logement social est indépendant de mes revenus ?
- Oui
 - Non

Commentaire : *Pour une demande de logement faite en 2022, il s'agit des revenus fiscaux de référence pour 2020, inscrits sur l'avis d'imposition de 2021.*

2. Pour avoir droit à un logement social le montant maximum dépend du nombre de personnes à loger ?

- Vrai
- Faux

3. Si l'on est en couple ou à plusieurs, chaque personne doit-elle faire une demande individuelle ?

- Oui
- Non

4. Si je suis marié ou pacsé, est-ce que je peux demander un appartement plus grand ?

- Oui
- Non

5. Si je suis marié ou pacsé, est-ce que le revenu total du couple est pris en compte ?

- Oui
- Non

6. Être en couple ou à plusieurs augmente-t-il le plafond de revenu et la taille du logement que l'on peut demander ?

- Oui
- Non

7. Les personnes reconnues handicapées par la Maison départementale des personnes handicapées sont-elles prioritaires ?

- Oui [mais il y a quand même beaucoup d'attente]
- Non

8. Est-ce qu'une demande de logement social doit être faite obligatoirement en ligne ?

- Oui
- Non

Commentaire : *vous pouvez récupérer un dossier papier dans un guichet près de chez vous*

9. Puis-je faire une demande de logement social en ligne, sur le site <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/> ?

- Oui

- Non

Commentaire : *Pour faire la demande vous devrez créer un compte*

10. Puis-je trouver l'adresse d'un guichet pour avoir un dossier papier sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R54377>

- Oui
- Non

11. Puis-je trouver l'adresse d'un guichet pour avoir un dossier papier en demandant au service social de ma mairie ?

- Oui
- Non

12. Dois-je me déplacer obligatoirement pour avoir un dossier papier ?

- Oui
- Non

Commentaire : *vous pouvez demander un dossier papier par téléphone au service logement de la Mairie.*

13. Dois-je joindre une lettre de motivation à ma demande ?

- Oui
- Non

Commentaire : *Cela n'est pas obligatoire, toutefois vous pouvez joindre une lettre d'accompagnement à votre dossier. Ce type de courrier vous permet d'expliquer votre situation, ainsi que le caractère plus ou moins urgent de votre demande.*

14. Dois-je joindre une photocopie de mes justificatifs de ressources financiers à ma demande ?

- Oui
- Non

15. Dois-je joindre l'original de ma pièce d'identité à ma demande ?

- Oui
- Non, jamais [il faut envoyer des photocopies]

16. Comment préparer ses documents (pièce d'identité, etc.) ?

[Il faut envoyer des originaux de vos documents ?]

- Oui
- Non, jamais [il faut toujours envoyer des photocopies]

17. Puis-je envoyer des fichiers scannés d'originaux en cours de validité ?

- Oui
- Non

18. Où trouver le site de mon département ?

- Sur <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>
- Sur Youtube

19. Si je n'ai pas d'adresse postale, est ce que je peux me faire domicilier au service social de ma commune ?
- Oui
 - Non
20. Puis je suivre l'avancement de ma demande en téléphonant au 0 806000113?
- Oui
 - Non
21. Puis je suivre l'avancement de ma demande en me connectant sur mon compte en ligne ?
- Oui
 - Non
22. Si ma demande a été validée est-ce que je dois recevoir un courrier ?
- Oui, et un mail de confirmation (peut-être un appel téléphonique)
 - Non
23. Qu'est-ce que le numéro de demande de logement social ?
- Un numéro sans importance
 - Un numéro unique qui garantit l'inscription
24. Comment est-ce que je peux renforcer ma demande ?
- Il n'y a pas de moyen de renforcer sa demande
 - En envoyant un dossier complet
25. Dois-je renouveler ma demande ?
- Non
 - Oui, un an après le dépôt
26. Une fois la demande validée que dois-je faire ?
- Attendre et ne rien faire d'autre
 - Demander l'aide d'un élu
27. Peut-on trouver des offres de logement social sur le site de la Caf ?
- Oui
 - Non
28. Peut-on trouver des offres de logement social sur le site Action Logement ?
- Oui (www.al-in.fr)
 - Non

--- Réponses ---

1. Est-ce que le droit à un logement social est indépendant de mes revenus ?

• Non

Commentaire : *Pour une demande de logement faite en 2022, il s'agit des revenus fiscaux de référence pour 2020, inscrits sur l'avis d'imposition de 2021.*

2. Pour avoir droit à un logement social le montant maximum dépend du nombre de personnes à loger ?

• Vrai

3. Si l'on est en couple ou à plusieurs, chaque personne doit-elle faire une demande individuelle ?

• Non

4. Si je suis marié ou pacsé, est-ce que je peux demander un appartement plus grand ?

• Oui

5. Si je suis marié ou pacsé, est-ce que le revenu total du couple est pris en compte ?

• Oui

6. Être en couple ou à plusieurs augmente-t-il le plafond de revenu et la taille du logement que l'on peut demander ?

• Oui

7. Les personnes reconnues handicapées par la Maison départementale des personnes handicapées sont-elles prioritaires ?

• Oui [mais il y a quand même beaucoup d'attente]

8. Est-ce qu'une demande de logement social doit être faite obligatoirement en ligne ?

• Non

Commentaire : *vous pouvez récupérer un dossier papier dans un guichet près de chez vous*

9. Puis-je faire une demande de logement social en ligne, sur le site <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/> ?

• Oui

Commentaire : *Pour faire la demande vous devrez créer un compte*

10. Puis-je trouver l'adresse d'un guichet pour avoir un dossier papier sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R54377>

• Oui

11. Puis-je trouver l'adresse d'un guichet pour avoir un dossier papier en demandant au service social de ma mairie ?

• Oui

12. Dois-je me déplacer obligatoirement pour avoir un dossier papier ?

- Non

Commentaire : *vous pouvez demander un dossier papier par téléphone au service logement de la Mairie.*

13. Dois-je joindre une lettre de motivation à ma demande ?

- Non

Commentaire : *Cela n'est pas obligatoire, toutefois vous pouvez joindre une lettre d'accompagnement à votre dossier. Ce type de courrier vous permet d'expliquer votre situation, ainsi que le caractère plus ou moins urgent de votre demande.*

14. Dois-je joindre une photocopie de mes justificatifs de ressources financiers à ma demande ?

- Oui

15. Dois-je joindre l'original de ma pièce d'identité à ma demande ?

- Non, jamais [il faut envoyer des photocopies]

16. Comment préparer ses documents (pièce d'identité, etc.) ?

[Il faut envoyer des originaux de vos documents ?]

- Non, jamais [il faut toujours envoyer des photocopies]

17. Puis je envoyer des fichiers scannés d'originaux en cours de validité ?

- Oui

18. Où trouver le site de mon département ?

- Sur <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>

19. Si je n'ai pas d'adresse postale, est ce que je peux me faire domicilier au service social de ma commune ?

- Oui

20. Puis je suivre l'avancement de ma demande en téléphonant au 0 806000113?

- Oui

21. Puis je suivre l'avancement de ma demande en me connectant sur mon compte en ligne ?

- Oui

22. Si ma demande a été validée est-ce que je dois recevoir un courrier ?

- Oui, et un mail de confirmation (peut-être un appel téléphonique)

23. Qu'est-ce que le numéro de demande de logement social ?

- Un numéro unique qui garantit l'inscription

24. Comment est-ce que je peux renforcer ma demande ?

- En envoyant un dossier complet

25. Dois-je renouveler ma demande ?

- Oui, un an après le dépôt

26. Une fois la demande validée que dois-je faire ?

- Demander l'aide d'un élu

27. Peut-on trouver des offres de logement social sur le site de la Caf ?

- Non

28. Peut-on trouver des offres de logement social sur le site Action Logement ?

- Oui (www.al-in.fr)